



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES  
SOURCES DU LAC D'ANNECY



DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Envoyé en préfecture le 25/06/2019

Reçu en préfecture le 25/06/2019

Affiché le 25/06/2019

**SLOW**

ID : 074-247400773-20190611-D\_2019061163-DE

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville  
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 11 juin 2019 - 19h**

**N°63/19 (ANNULE ET REMPLACE l'envoi  
du 18 juin 2019)**

Date de convocation : **04/06/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 25

Votants : 34

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

**Objet : ELECTION D'UN VICE-PRÉSIDENT SUITE À LA DÉMISSION DU  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT**

### Membres Présents

Michèle LUTZ  
Michel COUTIN  
Ulrich GAGNERON  
Jacques TRESALLET  
Marc LLEDO  
Christian BAILLY  
Nicolas BLANCHARD

Philippe PRUD'HOMME  
Gérard CHAMPANGE  
Jeannie TREMBLAY  
Marcel CATTANEO  
Roland MERMAZ-ROLLET  
Jean-François FREALLE  
Sarah DI-GLERIA

Roland AUMAITRE  
Roland BLAMPEY  
Laurence GODENIR  
Rosemonde SCHINDLER  
Marc MILLET-URSIN  
Nicolas BALMONT  
Paul CARRIER

Lucie LITTOZ  
Jacky GUENAN  
Gérard MERMIER  
Jean-Louis MERLE

### Membres Excusés

Valérie AMADIO pouvoir à  
Jean-François FREALLE  
Hervé BOURNE pouvoir à  
Roland AUMAITRE  
Sylviane REY pouvoir à  
Christian BAILLY

Valérie GARDIER pouvoir à  
Michèle LUTZ  
Sonia GIFFORD pouvoir à  
PAUL CARRIER

Françoise KLEMENCIC pouvoir à  
Marcel CATTANEO  
Joëlle KOURTCHEVSKY pouvoir à  
Roland MERMAZ-ROLLET

Richard LESOT pouvoir à  
Philippe PRUD'HOMME  
Lionel LITTOZ-MONET pouvoir à  
Marc LLEDO

Par correspondance en date du 17 mai 2019, Monsieur le Préfet de Haute-Savoie a accepté la démission de Monsieur Marcel CATTANEO qui est devenue effective à la date de réception soit le 21 mai 2019. Il reste conseiller communautaire

Monsieur le Préfet demande à ce que, dans un délai de quinzaine, soit procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président ou bien de délibérer pour en réduire le nombre qui a été fixé à quatre (4) par la délibération N°109/17 du 14 septembre 2017.

Monsieur Michel COUTIN, Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, propose, suite à la démission de Monsieur Marcel CATTANEO des fonctions de Vice-président chargé de l'Aménagement de l'Espace, de procéder, à scrutin secret et à la majorité absolue, à l'élection d'un(e) Vice-président(e) chargé(e) de l'Aménagement de l'Espace et plus particulièrement de l'organisation et de la gestion du cycle de l'eau.

Il rappelle que par délibérations :

N°58/14 du 18 avril 2014, le Conseil Communautaire avait fixé le nombre de Vice-Présidents à trois (3) :

- Vice-président chargé de l'aménagement de l'Espace
- Vice-président chargé de l'Economie et du Tourisme
- Vice-président chargé de l'Environnement et des Transports Scolaires

N°109/17 du 14 septembre 2017, le conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents à quatre (4) :

- Vice-président chargé de l'Aménagement de l'Espace
- Vice-président chargé de l'Environnement et des Transports Scolaires
- Vice-président chargé du Tourisme

- Vice-président chargé de l'Economie et de la Communication

Désignation des assesseurs :

**Sarah DI GLERIA, Lucie LITTOZ-MONET** sont désignés comme assesseurs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2, L.2122-7-1 et L. 2122-15 ; le Président rappelle que l'élection des vice-présidents intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Président. Les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Il précise que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il est procédé à l'élection du 1<sup>er</sup> Vice-Président(e) chargé(e) de l'Aménagement de l'Espace et plus particulièrement de l'organisation et de la gestion du cycle de l'eau.

Il est procédé à l'élection.

**Vice-président(e)** chargé(e) de l'aménagement de l'Espace, de l'organisation et de la gestion du cycle de l'eau.

Candidats :

**Monsieur Roland BLAMPEY**

1<sup>er</sup> tour :

**16 conseillers refusent de prendre part au vote**

-Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **18**

-A déduire (bulletins blancs et nuls) : **1**

-Suffrages exprimés : **17**

-Majorité absolue : **9**

Ont obtenu :

**Monsieur Roland BLAMPEY – 17 voix**

Monsieur Roland BLAMPEY ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé(e) 1<sup>er(e)</sup> Vice-président(e).

Résultat du vote :

Votants :	34	Abstention :	16	Exprimés :	18
Pour :	17	Contre :	0	Bulletin blanc :	1

Délibération rendue exécutoire le :  
Affichage le

FAVERGES-SEYTHENEX, le 17/06/2019  
Le Président,  
Michel COUTIN



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.*

*Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*